

**COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉQUIPES EN CHSLD
CHALEUR ACCABLANTE ET EXTRÊME
TEMPS DE VEILLE SAISONNIÈRE : DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE**

VEILLE SAISONNIÈRE : Menace appréhendée, survenue incertaine. Révision et mise à jour des plans de mesures d'urgence, campagne de sensibilisation auprès de la population, identification des clientèles vulnérables dans le réseau et rappel des stratégies d'intervention.

Aide-mémoire SVO

(tout le personnel des unités et les bénévoles)

- Présentation des outils promotionnels (affiche, dépliant, signet...).
- Référer aux outils disponibles sur l'unité (dire à quel endroit)
- Affichage de la Politique 0-77 et de la Procédure PRO-054.
- Repérage des signes de déshydratation et coup de chaleur chez le résident (outil).
- Mesures préventives pour le personnel en niveau alerte (affiches selon les niveaux et mesures correspondantes et responsabilisation).
- Rôle du *Swat team* en période de niveau alerte (invitation à rapporter les événements).
- Contribution des agentes administratives lors du niveau intervention pour aviser les familles et les proches (courriel ou téléphone) sur les mesures additionnelles mises en place (en cours de rédaction).
- Liste de médicaments pouvant affecter les résidents en période de chaleur.
- Rappel des consignes exceptionnelles lors des périodes de chaleur accablante :
 - baisser les lumières,
 - augmenter l'hydratation des résidents et du personnel
 - vêtements légers (résidents et personnel)
 - présence plus grande dans les aires communes climatisées pour résidents sans climatiseur
 - etc.